



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **13 octobre 2014**

Décision n° **B-2014-0392**

commune (s) :

objet : Sécurisation des déchèteries de la Communauté urbaine de Lyon par gardiennage physique - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Claire Le Franc

Compte-rendu affiché le : mardi 14 octobre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rivalta, Rousseau, Desbos, Chabrier, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Claisse), Le Faou (pouvoir à M. Abadie), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Laurent (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Vincent (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

Bureau du 13 octobre 2014**Décision n° B-2014-0392**

objet : **Sécurisation des déchèteries de la Communauté urbaine de Lyon par gardiennage physique - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la propriété

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 septembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Les déchèteries font l'objet de manière récurrente, voire quotidienne, d'intrusions en dehors des heures d'ouverture avec pillage et actes de vandalisme. Les conséquences pour la Communauté urbaine de Lyon sont une perte de recettes issue de la vente matière et des soutiens financiers sur les déchets d'équipements électriques et électroniques, une image ternie de la déchèterie et des conditions de travail difficiles au quotidien pour les agents d'accueil.

Le présent marché a donc pour objet la sécurisation des déchèteries de la Communauté urbaine par gardiennage physique.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la sécurisation des déchèteries de la Communauté urbaine par gardiennage physique.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible 3 fois une année.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 71 875 € HT, soit 86 250 € TTC et un engagement de commande maximum de 287 500 € HT, soit 345 000 € TTC pour la durée ferme du marché. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 12 septembre 2014, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise COOP SECURITY.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour la sécurisation des déchèteries de la Communauté urbaine de Lyon par gardiennage physique et tous les actes y afférents avec l'entreprise COOP SECURITY pour un montant annuel minimum de 71 875 € HT, soit 86 250 € TTC et un montant annuel maximum de 287 500 € HT, soit 345 000 € TTC pour une durée ferme de 1 an reconductible de façon expresse 3 fois.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 6282 - fonction 812 - opération n° 0P25O2487.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 octobre 2014.